

Session des 12 et 13 février 2018

Intervention Jocelyne Martin – tourisme

Schéma départemental d'aménagement touristique et du vélo 2018 - 2021

Monsieur le Président, chers collègues,

Vient de nous être présenté le schéma départemental touristique s'appuyant de façon forte sur les itinérances comme vecteur de développement. L'attractivité de la Loire à vélo mais aussi de la « vélo Francette » sont certainement des atouts pour renforcer les itinérances sur notre département. Les fiches actions précisent les partenariats nécessaires à leur réalisation. Nous constatons avec satisfaction le renforcement des collaborations avec les autres interlocuteurs du tourisme. Je citerai entre autre la SPL Angers Loire tourisme expo congrès, la SPL Saumur Val de Loire. Des actions qui vont dans le sens des souhaits que nous formulons depuis quelque temps déjà.

Pour réussir ce développement touristique, dans le cadre d'une compétence partagée, les mutualisations, les partenariats sont bien sûr incontournables. La place, les missions de chacun doivent être précisées. Là est tout l'enjeu de la réussite de la démarche.

Par ailleurs, chaque territoire a ses particularités, ses spécificités, son organisation propre. Il est indispensable de les prendre en compte. C'est par le renforcement des collaborations entre territoires que nous donnerons encore plus de lisibilité à notre offre touristique départementale.

De plus, l'évolution du comité départemental du tourisme en agence de développement touristique marque, au-delà du statut, une réelle évolution dans les pratiques en renforçant notre rôle de coordinateur.

Vendre, promouvoir l'Anjou avec des actions de portée nationale oui bien sûr, mutualiser, coordonner les actions oui également, mais en cohérence avec les politiques définies dans chaque territoire et en partenariat avec les acteurs locaux.

Cette démarche correspond aux attentes que nous exprimons depuis plusieurs mois, nous serons attentifs à sa mise en œuvre.

Je vous remercie.